



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Hergnies

SECTEUR 2

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zones urbaines mixtes	1AU*	Zones d'extension à vocation mixte/habitat (long terme)
UA*	2AU*	
UB*		Zones à vocation agricole
UCa*	A	Aco
Zones de renouvellement urbain	Acn	Zones à vocation naturelle
URC*	N	Nd
Zones dédiées aux équipements activités de loisirs et de tourisme	UEa	Np
UL	UEa	Ni
Zones urbaines à vocation économique		
UEa		
Zones d'extension à vocation mixte/habitat(court/moyen terme)		

* zones urbaines ou à urbaniser dans lesquelles s'applique une servitude de mixité sociale (L151-15 du CU) définie par le règlement écrit

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Bâti éligible au changement de destination
- Cheminement à protéger (L151-38 du CU)
- Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine, ...)
- Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)
- Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

- Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)
- Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Informations complémentaires

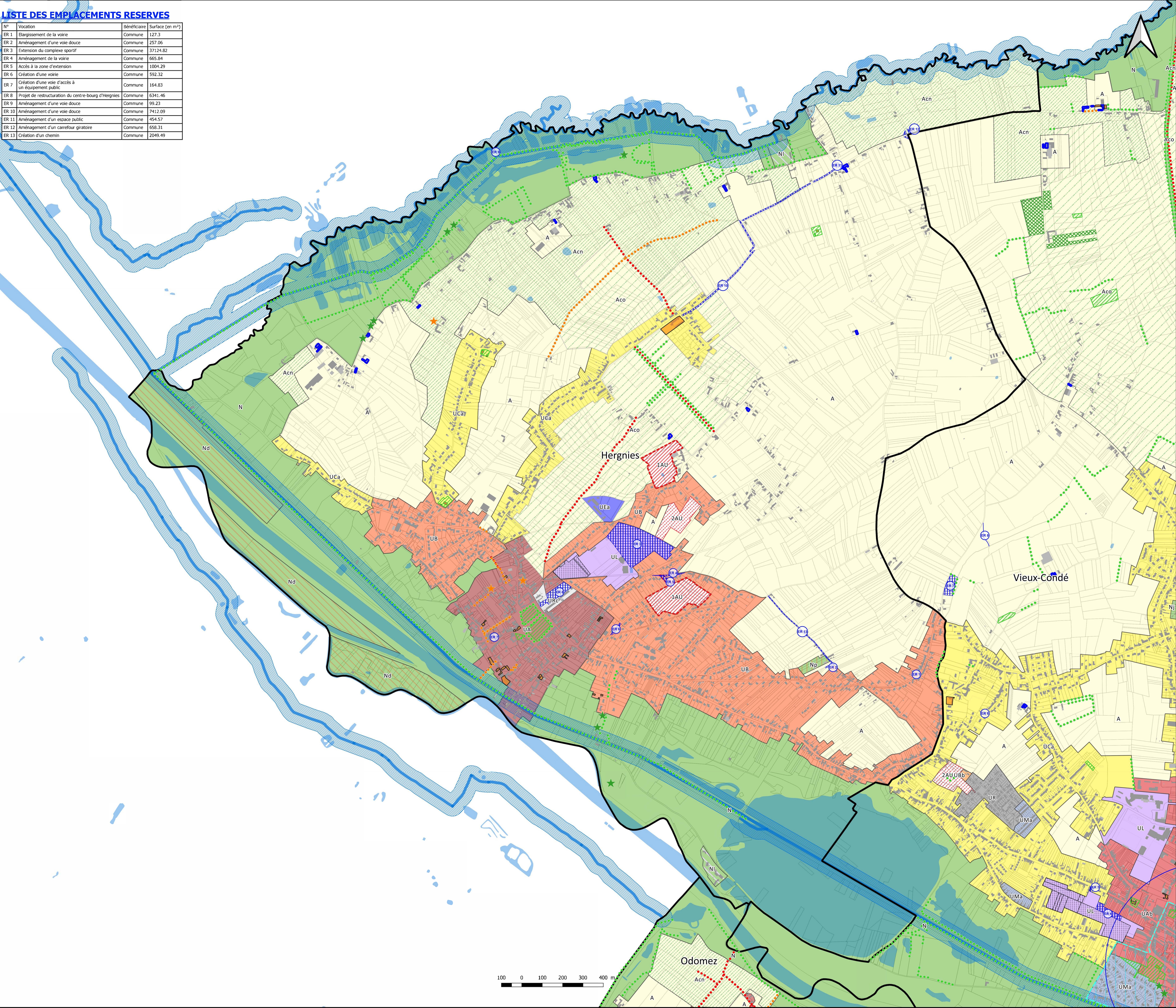
- Limites communales

Hydrologie

- Surfaces et cours d'eau
- Espace tampon de 50 mètres autour des cours d'eau (communes du PNR-SE)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 1	Elargissement de la voirie	Commune	127.3
ER 2	Amenagement d'une voie douce	Commune	257.06
ER 3	Extension du complexe sportif	Commune	37124.82
ER 4	Amenagement de la voirie	Commune	665.84
ER 5	Accès à la zone d'extension	Commune	1004.29
ER 6	Création d'une voirie	Commune	592.32
ER 7	Création d'une voie d'accès à un équipement public	Commune	164.83
ER 8	Projet de restructuration du centre-bourg d'Hergnies	Commune	6341.46
ER 9	Amenagement d'une voie douce	Commune	99.23
ER 10	Amenagement d'une voie douce	Commune	7412.09
ER 11	Amenagement d'un espace public	Commune	454.57
ER 12	Amenagement d'un carrefour giratoire	Commune	658.31
ER 13	Création d'un chemin	Commune	2049.49



DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Modifiée
CC du 27/06/2023

Commune de Hergnies

SECTEUR 2

VERDI

Design de territoires

4.2

Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUI sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

